

1960 : 128.100 NF  
1961 : 141.800 NF soit + de 10 %  
1962 : 175.900 NF soit + de 24 %

(ce qui est intéressant ce ne sont pas les chiffres absolus inférieurs à la réalité, mais le rythme d'accroissement.)

### ETAT DES HOPITAUX :

*« Je crois que le problème est trop grave pour continuer à couvrir une situation qui ne s'apparente plus à l'exercice normal de la médecine mais à la non assistance à l'égard de personne en danger. »*

Pr. Fred SIGUIER

La commission d'équipement sanitaire et social du V<sup>e</sup> Plan dénombrait : 307.144 lits à construire (139.144 pour les hôpitaux et les C.H.U., 80.000 pour les hôpitaux psychiatriques, 88.000 pour les maisons de vieillards). Pour le cancer, le nombre de lits est la moitié des besoins. Pour l'enfance inadaptée le retard est qualifié de « tragique ».

Dans la région parisienne 19.550 sur 46.000 malades sont en salle commune (avec des salles de 20 à 40 malades). (Dr Mathé, « Le Monde » du 1<sup>er</sup> mars 1968.)

Etaient vacants en novembre 1966 (rapport de la fédération hospitalière de France) :

42 % des postes de techniciens de laboratoires ;  
77 % des postes de manœuvres ;  
77 % des postes de kinésithérapeutes ;  
24 % des postes d'infirmières ;  
100 % des postes de psychologues.

Encore faudrait-il tenir compte que nombre de postes d'infirmières sont remplis par des personnes n'en ayant pas la qualification...

Il existe 78.000 infirmières en France ; il en faudrait 150.000, soit une pour 330 habitants, si l'on s'en tient aux anciennes normes de l'Organisation Mondiale de la Santé.

Il existe une infirmière pour 30 à 60 malades le matin dans les hôpitaux, une pour 40 à 80 l'après-midi, et une pour 80 à 160 la nuit, alors que le Conseil supérieur des hôpitaux fixait en 1950 (avec 45 heures de travail par semaine) les normes comme suit :

	matin	après-midi	nuit
Médecine	10	20	20
Chirurgie	7	16	16

### LE V<sup>e</sup> PLAN FACE A CETTE SITUATION :

Le plan prévoyait la satisfaction de 20 % des besoins réels, en